

## DÉLIBÉRATION N° DL20210099 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;  
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;  
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;  
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;  
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

**QUARTIER DE FONSALE - ORGANISATION D'UN POINT DE CONTACT "LA POSTE AGENCE COMMUNALE" - CONVENTION ENTRE LA POSTE ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND**

**Mme Catherine CHAPARD** expose ce qui suit :

L'actuel bureau de poste situé à Fonsala, rue du Jarez, doit en principe cesser son activité le 17 septembre 2021.

Afin de maintenir des services postaux de proximité destinés aux habitants, la Poste et la commune se sont rapprochées afin que soit créée une agence postale communale.

Celle-ci sera localisée dans les locaux de l'encrier, appartenant à la commune, et la date d'ouverture est fixée au 20 septembre 2021.

L'ensemble des missions dévolues à l'agence postale sera géré par un agent territorial.

Le service public rendu aux usagers concernera entre autres :

- L'affranchissement
- La vente de produits postaux
- Le dépôt et retrait d'objets
- Les services financiers tels que retraits d'espèces, dépôts de chèques ...

En contrepartie de la mise à disposition des locaux et du personnel, la Poste rétribue la commune par une indemnité compensatrice mensuelle (elle s'élève en 2021 à 1 046 € par mois et est revalorisée chaque année au 1er janvier). Une aide à l'installation correspondant à 3 fois l'indemnité mensuelle est également versée à la commune ainsi qu'une aide financière à l'investissement de départ égale à 50 % du coût des travaux réalisés et d'un montant maximum de 20 000 €.

L'ensemble des modalités de mise en place de l'agence postale communale sont décrites dans la convention d'une durée de 9 ans et jointe en annexe.

Il est envisagé d'assurer l'ouverture de l'agence tous les matins, 5 jours par semaine, à adapter en fonction des attentes des habitants du quartier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

2 contre                      Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER

2 abstentions              M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention, entre la Poste et la commune de Saint-Chamond, relative à l'installation d'une agence postale communale – quartier de Fonsala,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ~~ce document et tout~~ ce document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD